les faire griller sur les charbons sans y rien ajouter, ensuite les prendre avec du vin. On fait aussi la recommandation de les prendre en nombre impair. » N'était ce nombre impair, qui a une si vraie couleur de vieille thérapeutique, on jurerait que Pline a plutôt donné la composition d'un mets que celle d'un remède. Il dit même *cibus* et non pas *remedium stomaccho;* mais son nombre impair sent le remède, et montre, sinon la foi du naturaliste dans l'empirisme, du moins son respect pour lui. Nous ignorons comment les Romains accommodaient les *escargots;* mais, longtemps après, un amateur rédigeait la recette suivante : « Limassons, que l'on dit *escargots*, convient prendre à matin. Prenez les limassons jeunes, petits, et qui ont coquilles noires, des vignes ou des seurs (sureaux), puis les lavez en tant d'eaux qu'ils ne gettent plus d'escume; puis les lavez une fois en sel et vinaigre et mettez cuire en eaue. Puis il vous convient traire iceulx limassons de la coquerette au bout d'une épingle ou aguille, et puis leur devez oster leur queue, qui est noire, car c'est leur merde; et puis laver, mettre cuire et boulir en eaue, et puis les traire et mettre en un plat ou escuelle, à mangier au pain. » (le *Ménagier de Paris.*) Préparation aussi simple que mauvaise. Mais le style, plein de grâce et de naïveté, a séduit M. Nisard, qui préfère cette préparation à cette autre de M. A.-R. de Périgord : « *Escargots-entrée.* Jetez les *escargots* dans de l'eau bouillante mêlée de cendres de bois, et laissez-les bouillir jusqu'à ce qu'il soit facile de les ôter de leur coquille. Retirez-les alors de leurs coquilles et lavez-les longuement dans de l'eau fraîche en changeant l'eau à plusieurs reprises. Faites-les sauter dans du beurre, saupoudrez-les de farine et mouillez avec moitié vin blanc et moitié consommé. Ajoutez sel, poivre, bouquet garni, champignons et laissez cuire le tout pendant une heure. Liez la sauce avec des jaunes d'œufs, après l'avoir retirée du feu, et dressez. On peut aussi, en opérant de la même manière, laisser les *escargots* dans leur coquille. Il faut alors redoubler de soins pour les bien nettoyer. Cette méthode est la moins usitée. » (Le *Trésor de la cuisinière.*) Si ce style cordon bleu déplaît à M. Nisard, nous le laisserons volontiers manger les affreux *ercargots* deux fois bouillis que préconise le *Ménagier de Paris.*

Du reste, il paraît qu'il en est des *escargots* comme des œuvres de Perse, dont on a dit que la sauce valait mieux que le poisson. Développons cette idée à propos des excellents *escargots* de la Bourgogne. Cette coquine de Bourgogne, ou plutôt ces coquins de Burgundes ne se contentent pas d'être les plus favorisés du monde pour leur vin, il leur faut aussi des *escargots:* quand ils prennent du galon... Les énormes pierriers que l'on voit dans presque toutes leurs vignes sont, à une certaine époque de l'année, couverts d'*escargots.* Il y a autant d'*escargots* en Bourgogne qu'il y avait de lapins dans l'ancienne Ibéria. On les prend à la main et, dans moins d'une heure, la sacoche est remplie jusqu'à la bouche. Tous nos *escargots* sont mis dans une caisse, à la cave, c'est-à-dire dans un endroit où il n'y a ni herbage ni lumière. L'*escargot* devient triste, il se croit déjà dans l'autre monde; il rentre piteusement ses cornes et se blottit au fond de sa maison. Pour lui commence le carême, et ce carême ne dure pas moins de soixante jours. Le pauvre animal devient tout chose; la porte de sa maison est close; une sorte de mur en ferme l'entrée. C'est alors qu'il devient bon à cuire. On précipite les *escargots* tout vivants dans un grand chaudron rempli d'eau bouillante, où l'on a jeté une poignée de cendres et une de sel. Le supplice dure environ dix minutes, après quoi maître *escargot* est cuit à point. On retire l'animal de sa coquille au moyen d'une petite brochette le plus souvent en acier; au fur et à mesure on les jette dans de l'eau tiède. Cette eau doit être changée cinq ou six fois, car l'*escargot* demande à être nettoyé avec soin. On fait subir la même opération de propreté au coquillage. Quand les *escargots* ont suffisamment égoutté, l'opération culinaire commence. On a haché finement et mêlé à du beurre frais : persil, ail, ciboule, échalote, champignons, etc., etc. L'*escargot* est placé dans sa coquille, que l'on finit d'emplir avec la préparation ci-dessus. On saupoudre la surface d'une légère couche de pain émietté. Cela fait, on place les *escargots* au fond d'une tourtière, en cercles concentriques, on verse dans le plat un verre de vin blanc, et l'on fait cuire pendant une demi-heure avec feu dessus et dessous. Les *escargots* sont servis dans le même plat où ils ont cuit. Pour déguster ce mets, digne de la table des dieux, chaque convive est armé d'un petit poinçon, et chacun s'escrime avec dextérité... Rien qu'en écrivant ceci, l'eau en vient à la bouche. La sauce, avons-nous dit plus haut, vaut mieux que le poisson; en voici la preuve : tous les amateurs d'*escargots* ont pu lire dernièrement dans un journal de Saint-Etienne....

On ne s'attendait guère
A voir Etienne en cette affaire.

« Le chef de cuisine d'un des restaurants les plus populaires de la place de l'Hôtel-de-Ville avait préparé, pour une société de viveurs de la cité, un énorme plat d'*escargots*, qui nageaient dans une certaine sauce méridionale, qui semblait narguer tous les nerfs olfactifs du voisinage. Au moment de servir, et quand le garçon se disposait à déposer le plat sur la table, accourt le chef, fier de son œuvre; s'adressant aux convives d'un air vainqueur et significatif : « Messieurs, leur dit-il, ne touchez pas à la sauce. — S'il vous plaît? exclament ensemble quinze langues affamées. — Si vous touchez à la sauce seulement du bout du doigt, je ne réponds pas de vos mains. — S'il vous plaît? Pourquoi, pourquoi? exclama la troupe anxieuse des gourmets. — Pourquoi? c'est parce que, sous prétexte de vous lécher les doigts, vous êtes capables de vous dévorer la main jusqu'au poignet. »

ESCARGOTIÈRE s. f. (è-skar-go-tiè-re — rad. *escargot*). Sorte de parc où l'on élève des escargots destinés à l'alimentation.

ESCARGOULE s. f. (è-skar-gou-le). Nom vulgaire des chanterelles, champignons comestibles.

ESCARIMANT s. m. (è-ska-ri-man — du bas lat. *scaramangum*, dérivé lui-même du gr. *skaramankon,* sorte de manteau). Riche étoffe dont on se servait, pendant le moyen âge, pour faire des vêtements, et que l'on croit avoir été un tissu de soie de couleur pourpre, semblable à celui que portaient les empereurs de Byzance. ‖ Manteau ou autre vêtement fait de cette étoffe :

Bien fus couvert d'ung riche bouquerant
Et la sorcele d'ung riche *escarimant.*
(*Rom. de Raoul de Cambrai.*)

ESCARLINGUE s. f. (è-skar-lin-ghe). Mar. Ancienne forme du mot CARLINGUE.

ESCARME s. m. (è-skar-me). Mar. Nom des tolets sur les anciennes galères.

ESCARMOUCHE (è-skar-mou-che — Ce mot n'est pas nouveau dans notre langue; il se trouve employé par plusieurs de nos anciens auteurs : « Si y eut plusieurs *escarmouches* et *envoyes* devant les barrières; car il y avoit aucuns Anglois et Gascons qui là s'estoient retraits de la déconfiture de Ymet, qui tenoient la ville assez vaillamment, » dit Froissart). Au mot français correspondent des formes romanes : italien *scaramuccia*, espagnol *escaramuza*, l'anglais *skirmish*, et l'allemand *schærmützel.* Pour expliquer toutes ces formes, Du Cange propose le haut allemand *skara*, bande, et le vieux verbe *musser*, la bande qui se cache, qui est aux aguets. Mais Diez rejette cette étymologie, qui n'est pas, il est vrai, très-satisfaisante pour le sens; il rapporte *escarmouche* et les formes corrélatives à l'ancien haut allemand *skerman*, combattre, et il cite à l'appui l'ancien français *escarmie*, où le mot est dans sa simplicité. *Skerman*, combattre, dérive lui-même de *skerm*, *skirm*, ancien allemand *scerm*, *scirm*, bouclier et défense, protection; en sanscrit *carma*, *carman*, aussi bouclier, mais proprement écorce, peau, cuir, de la racine *car*, fendre, déchirer. Le bouclier était ainsi nommé parce que, dans l'origine, il était généralement d'écorce ou de peau. L'ancien haut allemand *skerman*, combattre, signifierait donc au propre *se servir du bouclier*. On a proposé aussi pour l'étymologie d'*escarmouche* le celtique : welsh *ysgarmes*, combat; persan *azarm*, guerre, bataille, violence, colère; grec *charmê*, combat, dans Homère; albanais *chere*, guerre; lithuanien *zalna*, armée; *zalnerus*, soldat. C'est encore à cette racine qu'il faut vraisemblablement rattacher le mot *Scaramouche*, *Scaramuccio*, personnage de la comédie italienne analogue au capitaine Fracasse ou Tranche-Montagne, grand pourfendeur d'ennemis absents, et au fond poltron fieffé). Art milit. Combat, engagement de peu d'importance, entre des tirailleurs ou de petits détachements : *Légère* ESCARMOUCHE. ‖ *Guerre d'escarmouches*, Guerre qui se passe en une série de petits engagements, de combats partiels : *Dans les pays couverts, on ne peut guère pratiquer que la* GUERRE D'ESCARMOUCHES. ‖ *Attacher l'escarmouche*, L'engager par de premières démarches.

— Fig. Petite lutte, léger engagement quelconque : *Les premières* ESCARMOUCHES *de la chambre s'engagent à propos des vérifications de pouvoirs. Les* ESCARMOUCHES *amoureuses sont le passe-temps des belles oisives.* (A. de Musset.) *Plus d'un jeune cœur, dans ces mondaines* ESCARMOUCHES *de salon, s'est senti blessé et a saigné en dedans.* (L. Enault.)

ESCARMOUCHER v. n. ou intr. (è-skar-mou-ché — rad. *escarmouche*). Combattre par escarmouches : *On ne combattit point, on ne fit qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

— Fig. Se livrer à quelque lutte peu vive ou peu sérieuse : *On n'a point approfondi la question, on n'a fait qu'*ESCARMOUCHER. (Acad.)

S'escarmoucher v. pr. Se livrer à de petites escarmouches, à de petites attaques : *L'Ecriture est un champ de bataille où l'on s'attaque, où l'on* S'ESCARMOUCHE *de bien des manières.* (Montesq.) Cette forme n'est pas admissible, le verbe *escarmoucher* n'ayant pas le sens actif.

ESCARMOUCHEUR s. m. (è-skar-moucheur — rad. *escarmoucher*). Soldat qui va, qui est envoyé en escarmouche : *Le bulletin espagnol est encore plus enflé que nos bulletins d'Afrique, et nomme la moindre escarmouche une bataille, et le moindre* ESCARMOUCHEUR *un héros.* (Cormen.)

ESCARNÉ, ÉE (è-skar-né) part. passé du v. Escarner : *Cuir* ESCARNÉ.

ESCARNER v. a. ou tr. (è-skar-né — du préf. *es*, et du lat. *caro*, *carnis*, chair). Techn. Amincir, parer, en parlant du cuir : ESCARNER *du cuir.*

S'escarner v. pr. Etre escarné : *Ce cuir ne* S'ESCARNE *pas bien.*

ESCAROLE s. f. (è-ska-ro-le — du lat. technique *scariola*, dont l'origine est, du reste, inconnue, à moins qu'on n'y voie un dérivé de la racine *scar*, qui signifie couper, dans les langues germaniques. Le mot *escarole* désignerait ainsi l'herbe que l'on coupe. La racine germanique *scar*, *scer*, *scur*, couper, tondre, est la même probablement que la racine sanscrite *kshur*, *chur*, fendre, que l'on trouve dans le *Dhatup*, à côté de *chur*, couper, resté en usage. Pour de plus amples développements, v. ESCARRE). Bot. Espèce de chicorée dite aussi SCAROLE. ‖ Espèce de laitue qui ressemble à l'escarole.

ESCAROTIQUE adj. (è-ska-ro-ti-ke). Méd. Fausse orthographe du mot ESCHAROTIQUE, adoptée par l'Académie. V. ESCHAROTIQUE.

ESCARPE s. f. (è-skar-pe. — Ce mot se rapporte au germanique : anglo-saxon *scearp*, *scarp*, aigu, roide, abrupt, escarpé, ancien irlandais *scarp*, ancien allemand *scarf*, ancien haut allemand *scarp*, allemand *scharf*, anglais *sharp*, hollandais *scharp*, aigu, tranchant. *Escarpe*, en effet, désigne la partie du fossé formant une pente roide qui se trouve au pied du rempart du côté de la place. Les formes germaniques indiquées plus haut se rattachent sans doute à la même origine que le sanscrit *karpâni*, *karpanikâ*, couteau, ciseau; *karpâna*, glaive; arménien *kharp*, glaive; latin *scalprum*, de *scalpo;* irlandais *sgeilpin*, petit couteau, de *sgealpaim*, *scalpaim*, fendre, couper; anglo-saxon *screope*, *scalprum*, de *screopan*, couper; *sceorfan*, couper peu à peu; ancien allemand *screfôn*, couper; *scurfjan*, fendre; le lithuanien *kirpti*, couper, tondre; russe *kliapiku*, couteau de cordonnier, tranchet. Ici, comme dans d'autres cas, la différence des suffixes propres aux diverses langues n'empêche pas d'admettre, comme très-probable, l'existence d'une racine primitive *karp*, *kalp*, ou *skarp*, *skalp*, couper). Fortif. Talus en terre ou en maçonnerie, qui forme la limite du fossé et du rempart, et regarde la campagne : *L'*ESCARPE *et la contrescarpe sont les talus du fossé.*

— Techn. Instrument dont on se sert pour régler la pente de talus d'un rempart ou d'un mur.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— **Antonyme.** Contrescarpe.

ESCARPE s. m. (è-skar-pe — du vieux mot *escarper*, déchirer. V. d'ailleurs l'étymologie du mot *escarpe* s. f.). Argot. Voleur, bandit, assassin qui tue pour voler : *Thénardier était signalé comme* ESCARPE, *et détenu sous prévention de guet-apens nocturne.* (V. Hugo.) *Le gamin avait tourné au voyou, puis le voyou était devenu* ESCARPE. (V. Hugo.)

— **Syn. Escarpe, assassin, homicide, meurtrier.** V. ASSASSIN.

— **Encycl.** L'*escarpe* est à l'assassin ce que le grinche est au voleur, c'est-à-dire que l'un et l'autre font un métier, l'un du vol, l'autre de l'assassinat. Cette observation et celles qui vont suivre sont empruntées au *Monde des coquins*, de M. Moreau-Christophe.

« En général, la classe des *escarpes* est ignoble et bestiale : ce sont d'ordinaire des hommes d'une force herculéenne, à la lèvre dépravée, à l'œil injecté de sang, qui ont débuté dans la carrière du crime en frappant sans pitié leur père, leur mère, leurs sœurs, forcées souvent de se prostituer pour fournir de l'argent à ces monstres. Les *escarpes* vivent tous avec des femmes qui, par terreur, et à force de recevoir des coups, deviennent souvent leurs complices. Les tapis francs de ces êtres dangereux sont les bouges des barrières et les maisons à voleurs de la banlieue, immondes réceptacles de tout ce qu'il y a de plus infime et de plus crapuleux dans l'espèce humaine. Oiseaux de proie, bêtes fauves, ils se cachent avec soin pendant le jour et ne sortent que la nuit pour se jeter sur leurs victmes. »

Les *escarpes* se divisent en deux classes : ceux qui travaillent à la *piaule* et ceux qui travaillent sur le *trimar;* c'est-à-dire ceux qui assassinent à domicile et ceux qui assassinent sur les voies publiques. Les *escarpes* à la piaule n'opèrent qu'à deux et choisissent d'habitude les quartiers déserts. Leur point de mire est le vieux rentier et le propriétaire qui a la réputation d'amasser le *magot*. Les *escarpes* de cette classe sont tous des cambrioleurs qui, à l'escalade, aux fausses clefs, à l'effraction, n'hésitent pas à joindre l'assassinat.

Ils n'entreprennent guère une affaire sans l'avoir sérieusement mûrie : empreintes de serrures, connaissance des localités, expérience des habitudes des personnes à exploiter, telles sont les premières données sur lesquelles ils opèrent. Une fois introduits dans la piaule, ils en assassinent les habitants d'abord, puis ils font le *barbot*, c'est-à-dire ils fouillent, ils forcent les meubles et s'emparent de tout ce qui a quelque valeur.

Lacenaire est le type le plus complet de l'*escarpe* à la piaule. Cet assassin poëte méditait souvent les coups pendant deux ou trois mois. Ce n'était pas l'homme du coin de la borne : c'était l'homme de la mise en scène et du cabinet. Plusieurs scélérats ont tenté de marcher sur ses traces, mais sans jamais pouvoir atteindre à l'audace, au sang-froid, à la sûreté de conception, à la prestesse de main d'un si parfait modèle.

Les *escarpes* de la seconde espèce, c'est-à-dire ceux qui assassinent en pleine rue ou en plein chemin, se réunissent trois et souvent quatre pour faire le coup. Embusqués dans les rues désertes, les pieds couverts de chaussons de lisières qui assourdissent les pas, l'œil fait à l'obscurité, l'oreille ouverte au moindre bruit, et souvent collée contre terre pour entendre venir de plus loin, ils épient et guettent l'arrivée d'un passant, tombent sur lui à l'improviste, l'étranglent comme les thugs de l'Inde ou le poignardent; après quoi, ils ramassent dans le sang et dans la boue quelques pièces d'argent destinées à nourrir leurs femelles et leurs petits, ou à être dépensées aux orgies de la débauche. « Ces hommes-là, dit V. Hugo, quand, vers minuit, sur un boulevard désert, on les rencontre ou on les entrevoit, sont effrayants. Ils ne semblent pas des hommes, mais des formes faites de brume vivante. On dirait qu'ils font habituellement bloc avec les ténèbres, qu'ils n'en sont pas distincts, qu'ils n'ont pas d'autre âme que l'ombre, et que c'est momentanément et pour vivre, pendant quelques minutes, d'une vie monstrueuse, qu'ils se sont désagrégés de la nuit. »

A cette espèce d'*escarpes*, on donne souvent le nom de *scionneurs.*

Avant que la France fût sillonnée de chemins de fer, ces *escarpes* arrêtaient surtout les diligences et *faisaient suer le chêne sur le grand trimar.* Mais, depuis l'emploi de la vapeur, ils sont réduits à *faire suer* dans l'intérieur des wagons. On se rappelle l'histoire de Jud.

Un autre genre d'*escarpe*, Dumollard, a payé de sa tête, en 1862, la spécialité qu'il s'était créée, celle de l'assassinat, du viol et du vol des servantes, qu'il racolait et qu'il parvenait à emmener avec lui à travers bois, sous prétexte d'une place à gages élevés, qu'il se disait chargé de leur procurer. Six servantes ont ainsi été victimes prouvées de ce monstre, dans un espace d'environ huit ans; neuf autres ont providentiellement échappé à ses guets-apens, et les innombrables effets de femmes, jupes, bonnets, mouchoirs, jarretières, etc., etc., trouvés à son domicile, sous la garde de sa femme, accusent un plus grand nombre de forfaits commis.

ESCARPÉ, ÉE (è-skar-pé) part. passé du v. Escarper. Abrupt, coupé à pic ou fort roide : *Colline* ESCARPÉE. *Montagne* ESCARPÉE. *La chèvre aime à s'écarter dans les solitudes, à grimper sur les lieux* ESCARPÉS. (Buff.) *Les grands fleuves ont ordinairement un lit profond et des bords* ESCARPÉS *qui leur donnent un aspect sauvage.* (J. de Maistre.)

L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords:
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

— Fig. Difficile, où l'on avance péniblement : *La route qu'ouvre Locke est si souvent* ESCARPÉE, *qu'on a autant de peine à aller à la vérité sur ses traces qu'à ne pas s'égarer sur celles de Malebranche.* (Condill.)

ESCARPEMENT s. m. (è-skar-pe-man — rad. *escarper*). Fortif. Pente roide d'un terre-plein ou de la muraille d'un rempart. ‖ Perpendiculaire qui mesure l'élévation de la crête du glacis au-dessus du plan qui forme le fond du fossé.

— Par anal. Etat de ce qui est escarpé; pente abrupte : *Lorsque les rayons du soleil éclairent ces montagnes, on voit les couleurs de l'arc-en-ciel se perdre sur leurs* ESCARPEMENTS. (B. de St-P.) *Des mousses roussies, des milliers de rhododendrons, revêtent les* ESCARPEMENTS *stériles.* (H. Taine.)

Plus haut ces longs remparts et ces cimes chenues
Dont les *escarpements* semblent porter les nues.
LAMARTINE.

ESCARPER v. a. ou tr. (è-skar-pé — rad. *escarpe*). Couper à pic : ESCARPER *le revers d'un fossé. Le travail incessant des flots a* ESCARPÉ *toute cette côte.*

— Argot. Tuer, assassiner : *Il l'*A ESCARPÉ *pour le dévaliser.*

S'escarper v. pr. Devenir escarpé, roide, abrupte : *Le chemin* S'ESCARPE, *les arbres deviennent rares, une bruyère glissante couvre le flanc de la montagne.* (Chateaub.)

ESCARPIN s. m. (è-skar-pain — bas lat. *scarpus*, même sens. Caseneuve fait dériver ce mot du latin *carpisculus*, qui est aussi une espèce de soulier, comme nous le voyons dans Flavius Vopiscus : CARPISCULUM *enim genus calceamenti esse satis notum est.* Caseneuve rapporte *carpisculus* au grec *karpalimos*, qui signifie léger, s'appuyant sur ce qu'on dit encore en Languedoc *escarpinar* pour dire courir légèrement; mais ce sont là, sans nul doute, des rapprochements de pure fantaisie. M. Littré fait observer avec raison qu'il manque un intermédiaire pour rendre sûre cette dérivation. Ménage tire l'italien *scarpino*, auquel il rapporte notre mot *escarpin*, du latin *carpi*, espèces de souliers découpés,

de *carpere*, fendre, couper, qui se rattache à la racine sanscrite *karp*, *skarp*, même sens. Au lieu de *carpi*, dit-il, on a dit ensuite *excarpi*, d'où on a fait *scarpi*, et ensuite *scarpini*, par diminution, d'où nous avons fait *escarpins*, par l'addition ordinaire de l'*e* devant l'*s*. On connaît la passion de Ménage pour ces formations bizarres, tout au moins hypothétiques. Huet rappelle, au sujet du mot *escarpin*, qu'Hésychius parle de certains souliers nommés en grec *karpatinos* et *karbatinê*. Pictet compare l'italien *scarpa*, soulier, avec le lithuanien *szkarpeta*, socque, *kurpe*, soulier; polonais *kurp*, sabot; arménien *kurbai*, *kulbai*, bas. Diez ne voit dans l'italien *scarpa* qu'un même mot avec *scarpa*, escarpe, et venant comme lui de l'allemand *scharf*, aigu, c'est-à-dire ce qui se termine en pointe. Il est possible que les formes comparées par Pictet se rapportent à la même origine que l'allemand *scharf*, savoir la racine *karp*, *kalp*, *skarp*, *skalp*, couper). Soulier léger, très-découvert, et à semelle très-mince : *De légers* ESCARPINS. ‖ Chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait autrefois dans les mules. ‖ Chez les cordonniers, Mode de confection des chaussures souples, qui consiste à coudre d'abord la semelle sur l'empeigne à l'envers, et à la retourner ensuite.

— Pop. *Jouer de l'escarpin*, Déguerpir promptement.

— Techn. *Escarpins de boutique*, Souliers très-forts dont se servent les corroyeurs pour défoncer le cuir, c'est-à-dire pour le fouler.

— Anc. législ. Instrument de torture dans lequel on serrait les pieds du patient : *Mettre les* ESCARPINS *à un accusé.*

ESCARPINE s. f. (è-skar-pi-ne). Mar. Petite pièce de canon, ou forte arquebuse à croc, qu'on employait autrefois à bord des bâtiments, sur la Méditerranée.

ESCARPINER v. n. ou intr. (ès-skar-pi-né — rad. *escarpin*). Pop. Jouer de l'escarpin; s'enfuir, déguerpir. ‖ Ce mot a vieilli.

ESCARPOISE s. f. (è-skar-poi-ze). Mar. Grand chaland de rivière.

ESCARPOLETTE s. f. (è-skar-po-lè-te — Ménage rapporte ce mot à l'italien *scarpoletta*, qui a le même sens, et qui est un diminutif de *scarpola*, lui-même diminutif de *scarpa*, écharpe; l'escarpolette étant, dans l'origine, une grande écharpe sur laquelle on s'asseyait. D'Aubigné semble donner au mot *escarpolette* le sens d'*escarpe*. Toujours est-il, fait observer M. Littré, que la formation de ce mot est douteuse). Siége ou planchette que l'on suspend par deux cordes, et où l'on se place pour se balancer : *Se balancer dans une* ESCARPOLETTE.

L'*escarpolette* aux champs est vite improvisée :
De deux saules voisins les rameaux abaissés
Courbent en cerceau vert leurs bras entrelacés,
Où la Willis rustique est doucement posée.
J. SOULARY.

— Fig. Etat d'indécision : *Ne vous avisez pas de me balancer entre la terreur et la volupté; c'est une* ESCARPOLETTE *sur laquelle je ne saurais me tenir longtemps.* (Dider.)

— Fam. *Tête à l'escarpolette*, Tête folle; caractère léger, étourdi. ‖ *Mœurs à l'escarpolette*, Mœurs légères, équivoques : *Lorsqu'on a, comme Mme des Ursins, des* MŒURS À L'ESCARPOLETTE, *on ne devrait pas attaquer son prochain à tort et à travers, comme elle le fait.* (Liouville.)

— **Encycl.** Mécan. L'*escarpolette* est une sorte de pendule formé d'une planchette horizontale supportée par deux cordes d'égale longueur et à peu près parallèles, fixées par leurs extrémités supérieures à une barre transversale. Une personne placée debout sur la planchette et tenant les cordes aux deux mains peut participer au mouvement de ce pendule.

Si la machine, écartée de sa position d'équilibre, est abandonnée à elle-même, le mouvement se produit naturellement et dure plus ou moins longtemps, sans que le joueur ait aucun mouvement à faire; mais si le joueur veut compenser les pertes de force dues aux frottements, ou même augmenter peu à peu l'amplitude des oscillations, il peut y parvenir au moyen d'un jeu du corps dont il est facile de se rendre compte.

La série de mouvements qu'il doit effectuer pour cela consiste à s'affaisser le plus possible dès qu'il est parvenu au plus haut point de sa course, et à se lever lorsqu'il arrive dans la verticale du point de suspension, pour recommencer le même jeu pendant l'oscillation suivante.

Il est facile de comprendre que le transport alternatif du centre de gravité du joueur à des distances plus grandes et plus petites de l'axe d'oscillation, selon que le mouvement est descendant ou ascendant, doit tendre à augmenter l'angle maximum d'écart avec la verticale.

En effet, aux deux stations instantanées consécutives du pendule dans ses positions extrêmes, les vitesses de tous les points sont nulles, les sommes des moments, des quantités de mouvement par rapport à l'axe le sont donc aussi; par conséquent, la somme des intégrales des moments par rapport au même axe des impulsions des forces agissantes doit être aussi nulle d'une station à l'autre.

Or, les appuis que le joueur emprunte à l'axe, pour effectuer ses mouvements de corps, rencontrent cet axe, et, par conséquent, ne donnent pas de moments par rapport à lui, pas plus, du reste, que les quantités de mouvement qui correspondent à ces déplacements, puisque les déplacements s'effectuent dans des plans passant par l'axe.

La seule force à considérer étant dans la pesanteur, il faut que l'intégrale du moment de l'impulsion élémentaire du poids du pendule pendant la descente ait la même valeur que pendant la montée. Or, pendant la montée, le centre de gravité du système est plus rapproché de l'axe; le moment du poids est donc moindre, pour le même écart; il faut donc, pour qu'il y ait compensation, que l'écart total soit plus considérable.

Ainsi les mouvements de corps du joueur tendent à augmenter l'amplitude des oscillations successives, et l'on conçoit que l'augmentation produite puisse compenser et au delà la diminution qui résulterait des pertes de force vive dues aux frottements.

Escarpolette (L') ou la **Balançoire**, tableau de J.-B. Pater. Dans une campagne pittoresque, à l'entrée d'un bois, de jeunes dames et de jeunes seigneurs, costumés en villageois, sont réunis. Sur une balançoire attachée à de grands arbres se trouve une jeune femme vêtue d'une robe de soie rose, dont la jupe, relevée par la brise indiscrète, laisse voir un bas de jambe délicieux et des pieds mignons chaussés de souliers de satin blanc; un gentilhomme la repousse par derrière, tout en la lutinant, tandis qu'un autre, armé d'une corde, la lance en avant. A droite sont deux femmes dont l'une, assise sur le gazon, a peine à se défendre contre le galant qui lui tient compagnie; la seconde, vêtue d'une robe de soie olive sur laquelle est jetée une écharpe bleue ornée de fleurs, est à demi couchée et semble rêver. Plus loin, un autre groupe amoureux est en grande partie caché par les arbres; et, près de ce groupe, une charmante beauté abandonne sa main à un cavalier qui y dépose un baiser. Cette petite toile, digne de Watteau, dont Pater fut l'imitateur, a figuré, ainsi que son pendant, le *Concert champêtre*, dans les collections du duc de Choiseul (1772), de lord Wellesley (1846), de M. Théodore Patureau. A la vente de ce dernier, en 1857, les deux pendants ont été payés 50,500 fr. par M. Heine.

Watteau et son condisciple Lancret ont peint des compositions analogues à celle de Pater. Un tableau sur le même sujet, dû à un artiste contemporain, M. Monvoisin, a été exposé au Salon de 1840 et acheté pour le musée du Luxembourg.

ESCARRE s. f. (è-ska-re — de l'anc. haut allem. *scar*, couper, fendre. La racine germanique *scer*, *scar*, *scur*, couper, d'où l'anglo-saxon *scear*, ancien allemand *scar*, *scaro*, soc, *scâra*, *scera*, ciseaux, et peut-être l'anglo-saxon et ancien allemand *scur*, hache, semble devoir être rapprochée de la racine sanscrite *kshur*, *khur*, fendre, que nous donne le *Dhâtup*, à côté de *chur*, couper. Comparez le sanscrit *kshuri*, *churi*, couteau, poignard, épée; *khura*, même sens; *kshurâ*, rasoir; arménien *sur*, couteau, épée; kourde *shûr*, *shyûr*, même sens. Le zend *çuwri*, poignard, épée, se rapporte à une origine différente. Comparez aussi le grec *xuros*, *xuron*, rasoir, d'où *xuraô*, *xureô*, je tonds, je rase). Brèche, ouverture faite violemment : *Faire une* ESCARRE dans un rempart, un bataillon.

— Blas. Meuble d'armoiries qui a la forme d'une équerre, c'est-à-dire qui se compose de deux bandes étroites réunies à angle droit : Thomassin de Saint-Paul : *Ecartelé, au premier et au quatrième, de sable semé de faux d'or, et une* ESCARRE *d'argent; au deuxième et au troisième, d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé.* Aligard des Bois : *D'argent, à trois* ESCARRES *de sable.* Regard de la Noue : *D'argent, à quatre* ESCARRES, *de gueules, posées en croix, ancrées, cantonnées de quatre merlettes de sable.* ‖ Quelques héraldistes donnent à l'escarre le nom de GAMMA, nom d'une lettre grecque (Γ) qui a, en effet, la forme d'une équerre.

— Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARE.

ESCARRIFICATION s. f. (è-ska-ri-fi-ka-si-on). Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARIFICATION.

ESCARRIFIER v. a. ou tr. (è-ska-ri-fi-é). Chir. Fausse orthographe du mot ESCHARIFIER.

ESCARS, ARSE adj. (è-skar, ar-se). Mar. Trop étroit : *Un navire* ESCARS. ‖ En parlant du vent, Faible, qui va en diminuant : *Le vent nous est* ESCARS.

ESCARS (Amédée-François-Régis DE PÉRUSSE, duc D'), général français. V. DESCARS.

ESCART s. m. (è-skar — anc. forme du mot *écart*). Jeux. Avance que l'on donne à un joueur sur son adversaire, dans le jeu de barres : *Donne-moi de l'*ESCART.

— Comm. Cuir qui vient d'Alexandrie.

— Féod. *Droit d'escart*, Droit seigneurial que payait celui qui, n'étant pas bourgeois, succédait dans une propriété à un bourgeois, et qui consistait dans le dixième de la valeur ou du prix des catels. ‖ On dit aussi DROIT D'ESCARTS ou d'ESCAS.

ESCARTABLE adj. (è-skar-ta-ble). Fauconn. Se dit de l'oiseau extrêmement fourni de plumes, qui s'élève très-haut quand la chaleur le presse. ‖ Quelques-uns disent ESCORTABLE.

— Féod. Sujet au droit d'escart. ‖ On trouve aussi ESCASSABLE.

ESCASSE s. f. (è-ska-se). Mar. Chacune des pièces de bois de chêne placées de chaque côté de la contre-quille des anciens navires, et servant de liaison.

ESCATE s. f. (è-ska-te). mar. Syn. d'ENFLÉCHURE, dans les établissements français de l'Inde. ‖ Syn. d'ESCHA.

ESCAUBAN s. m. (è-skô-ban). Anc. Mar. Syn. d'ÉCUBIER : *Les ouvertures rondes qui sont à côté de l'esperon, par lesquelles les câbles des ancres halent et filent, sont nommés* ESCAUBANS. (E. Clairac.)

ESCAUDE s. m. (è-skô-de — du nom de l'*Escaut*). Mar. Espèce d'ancien navire normand : *L'*ESCAUDE *était un bateau que les Normands avaient imité d'une barque très-ordinaire sur l'Escaut.* (Jal.)

ESCAUME s. m. (è-skô-me). Mar. Nom qu'on donnait aux tolets des avirons des anciennes galères. ‖ On trouve aussi ESCOME et ÉCHOME.

ESCAUPILE s. f. (è-skô-pi-le). Armurer. Sorte de cuirasse espagnole. ‖ Gambeson rembourré et piqué.

ESCAUT, nommé *Scaldis* par César, *Tabuda* par Ptolémée, et *Schelde* par les Allemands et les Flamands, fleuve de France, de Belgique et de Hollande, affluent de la mer du Nord. L'Escaut prend sa source en France, près de l'ancienne abbaye de Saint-Martin (Aisne), coule d'abord de l'E. à l'O., puis, se dirigeant vers le N., entre dans le département du Nord, coule ensuite au N.-O. pénètre en Belgique, prend la direction du N.-O. et se jette dans la mer du Nord, vis-à-vis de l'embouchure de la Tamise, par deux larges bouches, l'Escaut occidental et l'Escaut oriental, que séparent les îles Beveland et Walcheren. Le cours de l'Escaut est de 400 kilom., dont 333 sont navigables; de Cambrai à la mer, sa largeur, qui est de 200 mètres à Dundermonde et de plus de 500 mètres à Anvers, avec une profondeur de 15 mètres, devient bientôt telle qu'à l'une et l'autre de ses embouchures elle est de 10 à 15 kilom. Le tonnage maximum est de 240 tonneaux. La houille et le coke font les 84/100 du tonnage du fleuve. Bien que les transports soient immenses, la navigation de l'Escaut est assez dangereuse à ses embouchures, à cause des grands bancs de sable qui les obstruent. Les principaux affluents de l'Escaut sont : la Sensée, la Scarpe, la Lys, la Durme, la Rouelle, la Haisne, la Dender et la Rupel. Parmi les localités les plus importantes que baigne l'Escaut, nous signalerons, en France : Honnecourt, Marcoing, Cambrai, Bouchain, Neuville, Denain, Valenciennes et Condé ; en Belgique : Laplaigne, Hollay, Antaing, Tournay, Esquilmes, Hérinnes, Oudenarde, Gavre, Gand, Wetteren, Termonde, Tamise, Ruppelmonde, Bornheim, Anvers, etc. Plusieurs canaux naturels mettent l'Escaut en communication avec la Meuse. En outre, le canal de Saint-Quentin le relie à la Somme et à l'Oise. Quand soufflent les vents du N.-O., la marée se fait sentir jusqu'à Gand, c'est-à-dire jusqu'à 20 myriamètres de l'embouchure du fleuve.

L'importance hydrographique et la position géographique de l'Escaut expliquent le soin opiniâtre que les Hollandais ont mis pendant longtemps à fermer ce fleuve aux autres nations. De 1648 à 1792, en effet, nul vaisseau étranger ne pouvait franchir les bouches de l'Escaut, et il ne fallut rien moins que les glorieux succès de la Révolution française pour faire tomber ces barrières odieuses. Après nos revers de 1814 et de 1815, les Hollandais rappelèrent leurs anciennes prétentions, qu'ils renouvelèrent vainement lors de la séparation de la Belgique, en 1830. Depuis que le gouvernement belge a pris possession de cette rivière, en 1832, la navigation est libre, moyennant l'acquittement d'un léger droit.

Sous Napoléon Ier, ce fleuve a donné son nom à deux départements de l'empire français, celui de l'Escaut et celui des Bouches-de-l'Escaut.

ESCAUT (département de l'), ancien département français, formé, en 1795, de la Flandre orientale, entre les départements des Bouches-de-l'Escaut au N., des Deux-Nèthes et de la Dyle à l'E., de Jemmapes au S. et de la Lys à l'O.; ch.-l. Gand. Il comprenait quatre arrond. : Gand, Oudenarde, Dundermonde et le Sas-de-Gand. En 1814, il fut rendu aux Pays-Bas.

ESCAUT (BOUCHES-DE-L'), ancien département français, formé par Napoléon Ier de la Zélande. Il était compris entre les Bouches-de-la-Meuse au N., les Deux-Nèthes à l'E., la mer du Nord à l'O. et les Bouches-de-l'Escaut au S.; ch.-l. La Haye.

ESCAUTON s. m. (è-skô-ton). Bouillie de maïs, sorte de polenta dont on fait usage dans quelques contrées de la France.

ESCAVE s. f. (è-ska-ve). Pêch. Filet analogue à la seine, employé dans le midi de la France.

ESCAVEÇADE ou **ESCAVESSADE** s. f. (è-ska-ve-sa-de — du préf. *es*, et de *caveçon*). Manége. Secousse donnée avec le caveçon, pour faire obéir le cheval.

ESCAVILLE s. f. (è-ska-vi-lle; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire des cantharelles, champignons comestibles.

ESCAYOLE s. f. (ès-ka-io-le). Bot. Nom vulgaire de l'alpiste dans le Midi.

ESCAYRAC (Etienne-Henri DE LAUTURE, marquis D'), colonel français, né au château de Lauture, dans le Quercy, en 1747, mort en 1791. Il entra de bonne heure au service et obtint un rapide avancement. Ses occupations de colonel du régiment de Guyenne ne l'empêchèrent pas de se livrer, dans la Haute-Guyenne, à des entreprises d'utilité publique, notamment à la canalisation de la Barguelonne. Nommé député suppléant de la noblesse du Quercy, un ordre du roi le retint à Montauban, où il s'occupa dès lors de réprimer les bandes incendiaires; mais il se vit bientôt réduit à l'impuissance par le nombre croissant des insurgés, et il allait tenter de passer en Espagne, lorsqu'il fut assiégé dans le château de Clarac. Les assiégeants y mirent le feu, et au moment où d'Escayrac essayait d'en sortir, il tomba atteint de cinq coups de feu.

ESCAYRAC DE LAUTURE (comte D'), voyageur français, né en 1822, mort à Fontainebleau en 1868. Il se voua très-jeune aux voyages, aux expéditions scientifiques et débuta par l'Orient. A son retour, il fut chargé par le gouvernement de diverses missions dans le sud de l'Algérie et s'avança fort loin dans le désert. Il se rendit ensuite en Egypte, où il obtint, vers 1856, du vice-roi Saïd-Pacha, d'être mis à la tête d'une expédition ayant pour but l'éternelle recherche des sources du Nil. Cette mission n'eut pas plus de succès que tant d'autres, mais M. d'Escayrac de Lauture en profita pour rendre plus complètes ses études sur certaines régions peu fréquentées de l'Afrique. Il avait déjà publié, en 1851, une *Notice sur le Kordofan;* en 1853, après ses missions en Algérie et sur la côte africaine, il avait publié un volume in-8° avec cartes et gravures : *Désert et Soudan;* en 1856, il donna divers autres écrits : *Mémoire sur l'hallucination du désert;* puis un travail sur le *Canal des deux mers* et un *Mémoire sur le Soudan.* Il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

Revenu en France, et après plusieurs autres voyages, il fit partie de la commission scientifique attachée, en 1860, à l'expédition française en Chine. Pendant que l'armée franco-anglaise accomplissait cette rapide et prodigieuse campagne, qui ne devait finir que par la prise de Pékin et le pillage du palais impérial, M. d'Escayrac de Lauture, entraîné par son amour des explorations, s'avança imprudemment dans le pays ennemi; les Chinois s'emparèrent de lui, l'emprisonnèrent et lui firent subir les traitements les plus cruels. Le récit de son supplice a été publié par tous les journaux. Le succès de l'expédition amena enfin sa délivrance et lui valut la stipulation d'une indemnité considérable. Il fut élevé au grade de commandeur de la Légion d'honneur, en 1861, au retour de cette campagne. A la suite de ce voyage dans l'empire chinois, il publia, en 1864, des *Mémoires sur la Chine*, avec cartes, et divers rapports. Il a fourni aussi au *Moniteur* et au *Bulletin de la Société de géographie* une série d'articles très-intéressants sur la Chine, ses habitants, ses mœurs, ses coutumes, ses religions, sa littérature. Depuis l'expédition de Chine, qui faillit lui coûter la vie, il n'entreprit pas de nouveaux voyages. En 1859, il avait été nommé membre du conseil général de Tarn-et-Garonne.

« Aucune existence n'a été plus remplie, dit M. A. Picard. Il avait parcouru le monde dans tous les sens, appris toutes les langues, parlé tous les idiomes de l'Orient et de l'Asie. Martyrisé en Chine, ses plaies s'étaient fermées, mais sa santé n'avait jamais bien pu se rétablir depuis ces atroces épreuves, et il a succombé épuisé par tant d'efforts d'esprit et de corps. La politique était l'ambition de sa vie, et il allait sans doute être récompensé de tant de labeurs, quand une implacable maladie l'obligea de renoncer à une candidature au Corps législatif que lui offraient les électeurs libéraux de Tarn-et-Garonne. Il leur écrivit de choisir un vivant et non un mort. »

ESCERVELER v. a. ou tr. (èss-sèr-ve-lé — du préf. *es*, et de *cerveau*). Tuer en frappant sur la tête. ‖ Vieux mot.

ESCHA s. m. (è-ska). Mar. Bâtiment de charge du moyen âge : *L'*ESCHA *est mentionné par l'auteur du roman d'Athis; il était appelé* schait *par les Flamands et* escate *par les Normands et les Picards.* (Jal.)

ESCHARBOT s. m. (èss-char-bo). Bot. Nom vulgaire de la châtaigne d'eau.

ESCHARE s. f. (è-ska-re — du gr. *eschara*, croûte). Chir. Sorte de croûte brune ou noirâtre qui se produit sur la peau par mortification des parties molles : *Il faut attendre que l'*ESCHARE *tombe.* ‖ Quelques-uns écrivent ESCARRE.

— Antiq. gr. Autel de forme élevée, sur lequel on offrait des sacrifices aux héros.

— Zooph. Genre de polypiers à demi pierreux, type de l'ordre des escharées : *Les*

escharrs *sont de taille assez petite.* (E. Duponchel.)

— Encycl. Chir. Les *eschares* peuvent se produire spontanément, soit primitivement, soit consécutivement à une autre affection. Diverses causes concourent à leur formation : une brûlure ou le contact d'un caustique donnent lieu à des *eschares* accidentelles; on les voit aussi apparaître à la suite d'un empoisonnement; enfin, l'application thérapeutique de tout escharotique, tels que moxa, cautère actuel, etc., produit ce que l'on appelle les *eschares* artificielles. Il est clair que la cause de l'affection influe considérablement sur sa gravité et sur le traitement à suivre. Les *eschares* artificielles, n'étant elles-mêmes que le résultat d'un traitement, ne peuvent pas donner lieu à une médication suivie, et nous n'avons pas à nous en occuper ici. Quant aux *eschares* que l'on observe à la suite d'un empoisonnement, elles doivent être mises également de côté, car, en pareil cas, on les considère à juste titre comme secondaires, et le traitement de la maladie principale leur convient parfaitement. Les *eschares* spontanées et celles qui résultent du contact du feu ou d'un acide sont les seules qui exigent un traitement spécial ; mais comme les considérations auxquelles elles donnent lieu et le traitement qu'elles réclament sont identiques à l'histoire et au traitement de la gangrène, nous renverrons le lecteur à l'article consacré à ce dernier mot.

— Zooph. Les *eschares* sont des polypiers presque pierreux, non flexibles, à expansions comprimées ou aplaties, lamelliformes, frangées, simples, rameuses, réticulées, couvertes de cellules à parois communes, disposées en quinconce, et dont l'ouverture est en général plus petite que le corps. Leur taille est ordinairement assez petite. On les trouve dans toutes les mers, mais plus abondamment dans celles des régions chaudes ou tempérées. On en compte une douzaine d'espèces, souvent incomplétement déterminées. La plus grande est l'*eschara foliacée*; elle peut acquérir la dimension de 1 mètre en tous sens; elle est assez commune sur les côtes de France et ne vit qu'à une assez grande profondeur dans la mer. L'*eschare à tondeletiers*, plus petite que la précédente, a des formes plus élégantes; elle vit dans la Méditerranée.

escharé, ée adj. (è-ska-ré — rad. *escharе*). Zooph. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre escharе.

— s. f. pl. Ordre de polypiers pierreux, ayant pour type le genre escharе.

escharellien, ienne adj. (è-ska-rèl-liain, iè-ne — rad. *escharе*). Zooph. Qui ressemble à une escharе.

— s. m. pl. Tribu de la famille des escharoïdes.

escharification s. f. (è-ska-ri-fi-ka-sion — rad. *escharе*). Chir. Production d'une escharе. ▮ On écrit fautivement escarification.

escharifié, ée (è-ska-ri-fi-é) part. passé du v. Escharifier : *Ulcère* escharifié.

escharifier v. a. ou tr. (è-ska-ri-fi-é — rad. *escharе*). Chir. Produire, former une escharе sur : Escharifier *une plaie en la brûlant.*

escharinelle s. f. (è-ska-ri-nè-le — diminin. d'*escharе*). Zooph. Genre d'escharoïde, type de la tribu des escharinelliens.

escharinellien, ienne adj. (è-ska-rinèl-liain, iè-ne — rad. *escharinelle*). Zooph. Qui ressemble à une escharinelle.

— s. m. pl. Tribu d'escharoïdes ayant pour type le genre escharinelle.

escharoïde adj. (è-ska-ro-i-de — de *escharе*, et du gr. *eidos*, aspect). Zooph. Qui ressemble à une escharе.

— s. m. pl. Famille de polypiers, qui a pour type le genre escharе.

escharotique adj. (è-ska-ro-ti-ke — rad. *escharе*). Chir. Se dit des agents caustiques dont l'application sur l'épiderme provoque la formation d'escharеs : *Substance* escharotique.

— s. m. Substance escharotique : *L'azotate d'argent est une* escharotique *bien connu sous le nom de pierre infernale.*

— Encycl. Chir. Parmi les agents que l'on emploie en thérapeutique pour désorganiser les tissus par une action chimique et que l'on désigne sous le nom de caustiques, on nomme *escharotiques* les plus puissants, et cathérétiques les plus faibles. Ce mot *escharotique* vient de ce que les substances qui le portent, lorsqu'on les applique sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent et déterminent la formation d'une escharе. Ils sont utiles le plus souvent pour détruire des excroissances, des condylômes, des polypes, pour arrêter l'action des venins, du virus rabique, pour former des ulcères artificiels ou cautères, etc. Les plus connus sont les acides concentrés, les acides sulfurique, phosphorique, nitrique; les alcalis caustiques, la potasse, la soude; certains corps simples, l'iode, le brome; différents sels, le nitrate d'argent, le nitrate acide de mercure, le beurre d'antimoine, le sublimé corrosif, le chlorure de zinc, etc.

— Art vétér. Les médicaments *escharotiques* provoquant dans la partie cautérisée des phénomènes inflammatoires qui tendent à éliminer le produit étranger. Ce sont ces phénomènes chimiques et morbides qui constituent la médication *escharotique*, très-souvent employée dans la médecine des animaux, et dont le vétérinaire doit bien connaître les effets pour en diriger convenablement l'emploi.

Les *escharotiques* sont tirés du règne minéral. Ils sont liquides, mous ou solides. Les *escharotiques* liquides les plus importants sont les acides sulfurique, azotique, chlorhydrique et l'azotate acide de mercure. L'acide sulfurique concentré est un *escharotique* des plus énergiques; il attaque les tissus vivants, les désorganise, les décompose et les noircit. Il est difficile de borner son action. L'escharе qu'il produit est noire, étendue et difficile à expulser des parties saines et vivantes. A l'intérieur, cet acide détruit rapidement les muqueuses intestinales et amène promptement la mort. Etendu d'une grande quantité d'eau, il peut être administré comme tempérant. Mélangé avec l'alcool dans une proportion d'une partie sur trois d'alcool, il constitue l'*eau de Rabel* qui est employée comme *escharotique* léger. L'acide azotique, à l'extérieur, corrode et désorganise les tissus, absorbe leur humidité et les transforme en une escharе jaunâtre, qui en est difficilement séparée par l'inflammation éliminatoire. On l'a employé avec succès pour cautériser les muqueuses accidentelles des trajets fistuleux; on en fait fréquemment usage pour cautériser les verrues et combattre le piétin du mouton. Enfin, on l'emploie pour la cautérisation du sac herniaire des exomphales des jeunes chevaux, afin de faire disparaître cette hernie. Dégagé sous forme de vapeurs, l'acide azotique s'empare des matières animales répandues dans l'air, les détruit et purifie ce fluide. Mélangé avec deux fois son volume d'eau, on l'administre à l'intérieur comme antiputride et diurétique. Etendu dans la proportion de 64 grammes dans 2 litres d'eau, il constitue une boisson qui ranime et rafraîchissante. L'acide chlorhydrique est un caustique énergique, mais cependant moins corrosif que les deux acides précédents; aussi lui accorde-t-on la préférence pour cautériser quelques ulcérations gangréneuses qui se manifestent souvent dans la bouche. Dans ces circonstances, on ne l'emploie cependant pas pur : on l'étend de 8 à 20 parties d'eau ou on l'étend de miel jusqu'à acidité agréable. Cette dernière préparation est très-fréquemment employée pour combattre l'angine diphthéritique du porc. On n'en sert aussi pour cautériser les aphthes de la bouche des veaux et des moutons. Enfin, uni à l'alcool dans des proportions variables, il donne une liqueur antiputride d'un très-grand secours dans les maladies charbonneuses. Le gaz acide chlorhydrique est encore employé comme désinfectant. Quant au nitrate acide de mercure, dissous dans l'eau en plus ou moins grande proportion, il est usité dans un très-grand nombre de cas chirurgicaux. Il a la propriété de coaguler très-rapidement le sang; aussi est-il recherché pour arrêter les hémorragies traumatiques. Il est surtout employé avec succès pour cautériser les muqueuses accidentelles des trajets fistuleux du garrot et de la nuque, ainsi que celles des abcès froids et anciens. Enfin, l'eau de Rabel est un caustique assez énergique, souvent employé en médecine vétérinaire, notamment pour cautériser les fausses muqueuses et les fausses séreuses des kystes muqueux et séreux. On l'utilise aussi avec beaucoup de succès en l'associant au miel dans diverses proportions, pour brûler légèrement les aphthes qui se montrent dans la bouche des bêtes bovines et ovines.

Les *escharotiques* mous sont ceux qui ont une consistance butyreuse. Un seul est usité, c'est le protochlorure d'antimoine. Ce composé cautérise vivement et profondément les tissus qu'il touche; son escharе est d'un jaune grisâtre. Ce caustique est recommandé pour la cautérisation des plaies faites par les chiens enragés et, en général, dans toutes les plaies sinueuses. On l'a recommandé particulièrement pour la cautérisation et la guérison du crapaud du cheval.

Les *escharotiques* solides sont : l'azotate d'argent, la potasse, la soude, le sublimé corrosif, l'acide arsénieux, le sulfure d'arsenic, le sulfate de cuivre et l'acétate de cuivre. L'azotate d'argent cautérise vivement tous les tissus avec lesquels on le met en contact, pourvu qu'ils soient un peu humides. L'escharе qu'il produit est sèche, mince, grisâtre et prompte à se détacher. On emploie ce caustique pour cautériser les verrues ou poireaux récents, après les avoir excisés avec les ciseaux courbes; les chancres de la pituitaire, des oreilles, des phalanges du chien; les végétations des plaies du sabot du cheval, les gerçures du pli des articulations, et quelquefois aussi les plaies superficielles faites par les animaux enragés ou venimeux. On introduit souvent un crayon de nitrate d'argent dans les fistules anciennes et notamment dans celles qui proviennent de la carie des cartilages du pied. Dissous en petite quantité dans l'eau distillée, il est employé avec succès pour combattre les ophthalmies chroniques, les diverses espèces d'herpès récents et anciens du chien. Uni à la graisse, on en compose une pommade destinée au même but. On ne fait point usage de ce sel à l'intérieur en médecine vétérinaire. La potasse, appliquée sur la peau ou sur les tissus sous-cutanés, absorbe leur humidité, forme une escharе jaunâtre, peu résistante et savonneuse. Cette escharе se fond, se ramollit et produit une escharе profonde qui se détache lentement. C'est un caustique très-dangereux, non-seulement parce qu'il n'est pas toujours facile d'en borner les effets, mais encore parce qu'il peut être absorbé et causer des désordres dans toute l'économie. Beaucoup de vétérinaires s'en servent comme trochisque; mais on ne peut que blâmer cet usage, qui peut amener des accidents mortels. Cependant, associé à la graisse seulement ou tout à la fois à de la graisse et au sang-dragon, il forme des pâtes précieuses pour combattre quelques affections cutanées rebelles, comme la gale, les eaux aux jambes. Cet acide entre aussi dans la composition du bain ferro-arsénical, dit de Tessier, employé avec tant de succès pour la guérison de la gale de tous les animaux domestiques et notamment de celle du mouton. Le sulfure naturel d'arsenic est employé en médecine vétérinaire comme trochisque *escharotique* et rarement comme caustique actif à l'extérieur. On peut en faire des pâtes qui sont d'un utile emploi.

Le deuto-sulfate de cuivre ou vitriol bleu ne produit que très-peu d'effet sur la surface cutanée; mais sur le tissu cellulaire et les muqueuses, il est âcre, corrosif, susceptible d'être absorbé, d'occasionner une vive inflammation gastro-intestinale, de déterminer le pissement de sang et même la mort. En dissolution et en poudre, ce sel est puissamment styptique et hémostatique; il entre dans la confection de la liqueur de Villate, de l'eau céleste et de plusieurs médicaments externes.

Le sous-deuto-acétate de cuivre est très-souvent employé dans la médecine des animaux. C'est un excellent dessiccatif dont on fait usage à l'état pulvérulent dans le traitement du piétin, dans les dartres ulcéreuses et croûteuses. Uni à la graisse ou au miel, il compose une pommade très-astringente, très-cellente pour tarir l'écoulement séreux des eaux aux jambes. Ce sel n'est jamais employé à l'intérieur.

escharotique s. f. (è-ska-ro-lo-ji — du gr. *eschatos*, dernier; *logos*, discours). Théol. Science des fins dernières de l'homme, de ce qui doit suivre la vie terrestre et le fin du monde qu'il habite.

— Encycl. Il serait superflu de nous étendre ici sur les divers dogmes et les divers enseignements de l'Eglise que comprend l'*escharotique*, chacun d'eux étant longuement développé à sa place dans le *Grand Dictionnaire*. Nous devons, au contraire, faire le résumé et comme le tableau synoptique des différentes parties de l'*eschatologie* et des doctrines qu'elle embrasse.

L'homme meurt. Mais est-il soumis à la décomposition de ses organes par suite d'une loi commune à tous les êtres sensibles, ou bien son corps avait-il été créé immortel et la mort physique n'est-elle que le châtiment du péché d'Adam? Les docteurs de l'Eglise étaient divisés sur ce point. Les Pères grecs regardaient généralement la mort comme une suite naturelle de l'imperfection de la nature humaine, quelquefois même comme un bienfait de la Providence, eu égard au sort de l'homme sur la terre. L'Eglise latine, au contraire, croyait, surtout depuis saint Augustin, que la mort a été infligée à l'homme en punition du péché de nos premiers parents. Mais à quelque opinion que l'on se range, la première question, pour les chrétiens comme pour toujours cru à l'immortalité de l'âme, c'est de savoir ce que les âmes deviennent après la mort.

Tous les anciens Pères se refusent à admettre que les âmes aillent directement au ciel ou en enfer; cette opinion est même pour eux une hérésie. Leur enseignement, au contraire, qu'elles se rendent dans le Schéol ou Hadès, monde souterrain où elles attendent la résurrection et le jugement dernier. Cette opinion fut même renouvelée au XVIe siècle par le pape Jean XXII; il est vrai que l'Eglise, qui n'y croyait plus, en fit scandaliser et que le pape Benoît XII fut forcé de publier une rétractation qu'on avait fait signer à son prédécesseur sur son lit d'agonie.

Peu à peu, les théologiens avaient, en effet, abandonné cette opinion. Les scolastiques se chargèrent de dresser la topographie de l'enfer et de l'enfer. Saint Thomas d'Aquin apprit à l'Eglise catholique qu'il y a un paradis pour les justes, des limbes ou le sein d'Abraham pour les patriarches et les saints de l'Ancien Testament, des limbes pour les enfants morts sans baptême, un purgatoire pour les pécheurs ordinaires et un enfer pour les méchants. Plusieurs théologiens admettent avec Tertullien que l'âme meurt ou sommeille jusqu'au jour du jugement dernier. Cette opinion est la *psychopannychie*. L'Eglise catholique tient pour la première et pour celle de saint Thomas d'Aquin; les Eglises protestantes ne reconnaissent que le ciel et l'enfer, et encore quelques théologiens étant-ils l'éternité des peines, ce qui transforme l'enfer en un purgatoire. Telle est aussi l'opinion de Jean Reynaud et des théistes de notre époque.

Quand on admet la Providence, l'efficacité de la prière et la non-éternité de toutes ou de certaines peines, rien n'est plus logique que de prier pour les morts, afin que Dieu, touché de compassion, se laisse fléchir, adoucisse leurs peines et en abrège la durée. Seuls cependant, les catholiques prient pour les morts. Il est vrai que ces prières sont devenues un véritable trafic, et que les personnes riches peuvent seules arracher promptement des âmes au purgatoire en payant beaucoup de messes en leur faveur.

L'âme ressuscite : tous les chrétiens l'admettent; mais le corps ressuscitera-t-il? L'Eglise catholique l'enseigne formellement, ainsi que les protestants orthodoxes, se basant sur ces mots très-affirmatifs, en effet, du symbole des Apôtres : « Je crois à la résurrection de la chair. » Cette doctrine est venue des partisans de la psychopannychie, préconisée, avons-nous dit, par le plus matérialiste des Pères, Tertullien. Il répugnait d'autant moins à Tertullien d'admettre la résurrection de la chair qu'il croyait l'âme formée d'une manière plus subtile, à la vérité, que celle du corps, mais enfin d'une matière. Dès lors, il pouvait faire mourir ou dormir l'âme jusqu'au jour du jugement dernier; de même le corps reposait jusque-là et ressuscitait avec elle pour être jugé comme elle; car l'âme n'est pas seule coupable; l'âme sans le corps n'est pas l'homme tout entier. A cette qui objectent la décomposition du cadavre, les partisans de la résurrection du corps répondent, avec saint Paul, par l'exemple du grain de blé, qui se décompose sous la terre et qui, l'année suivante, ressuscite en plusieurs grains plus beaux.

L'*Apocalypse* nous enseigne qu'avant la fin du monde Jésus-Christ reviendra sur la terre pour y régner mille ans. C'est du moins ce que les chrétiens, héritiers inconscients des croyances messianiques des Juifs, ont cru comprendre dans les prophéties ambiguës et ténébreuses du livre bizarre attribué à saint Jean. De là la foi au *chiliasme* ou *millenium*.

Enfin, le monde sera anéanti, les morts ressusciteront et comparaîtront devant Dieu quand le jour du jugement dernier sera venu. Les bons iront au paradis et les méchants en enfer, ce qui, dit l'Ecriture, sera pour eux la seconde mort.

Tous les Pères sont d'accord sur l'éternité du séjour dans le paradis, et l'Eglise enseigne l'éternité des peines de l'enfer; mais,

en laissant de côté les protestants et les théistes, qui de nos jours nient l'éternité de ces peines, et pour rester dans l'enseignement des Pères des premiers siècles, nous voyons quelques-uns d'entre eux, et des plus illustres, protester contre un châtiment éternel infligé en punition de fautes d'un moment, au nom de la justice et de la bonté de Dieu, qui, dit l'Ecriture, ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Citons parmi eux Clément d'Alexandrie, Origène, son disciple Didyme, Grégoire de Nysse, Théodore de Mopsueste, etc., qui affirmaient hautement la nécessité d'une réhabilitation finale de toutes les créatures, réhabilitation que saint Paul semble avoir admise, lorsqu'il dit qu'un jour « Dieu sera tout en tous. »

Nous venons d'envisager la question au point de vue théologique; abordons maintenant le côté philosophique. La doctrine qui semble obtenir de nos jours le plus de faveur et conquérir le plus grand nombre d'adhérents, le positivisme, prétend renfermer la pensée humaine dans le domaine des choses observables et tangibles; elle rejette, par conséquent, parmi les illusions et les chimères toutes les idées qui se sont succédé dans le monde sur les choses futures, sur la vie à venir. Mais, quoi qu'on fasse, il sera impossible d'arracher du cœur de l'homme le désir de l'immortalité, et tant qu'il gardera l'espérance, il n'y a pas de raisonnement qui soit capable d'arrêter ses tentatives pour se représenter le monde à venir. Voilà ce qui rend intéressante l'*eschatologie* chrétienne : elle nous offre à la fois le sentiment de Jésus et de l'Eglise chrétienne sur la vie future.

Le christianisme s'est greffé sur le judaïsme : il est donc indispensable à qui veut comprendre le dogme chrétien de remonter auparavant à l'idée juive. Les hommes de l'Ancien Testament, aussi bien que tous ceux des âges primitifs, ne prévirent après la mort qu'un vague état de sommeil, sans joie ni douleur, sans retour à la vie, et n'admirent de rémunération divine que pendant le cours de l'existence terrestre. « Je n'ai jamais vu le juste mendiant son pain, » écrit le Psalmiste; et lorsque Job est frappé dans ses affections et dans sa fortune, qu'il perd à la fois la santé et la prospérité, ses meilleurs amis ne remplir d'un *feu* éternel : c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. Il y aura peu d'élus, car la porte est étroite pour entrer au paradis; mais la voie large mène à la perdition, et il y en a beaucoup qui la suivent. Les damnés seront donc la grande majorité.

Telle est, dans ses traits généraux, l'*eschatologie* du Nouveau Testament. Il importe de remarquer l'enseignement de Jésus sur la suppression des sexes dans la résurrection, l'analogie de l'état futur avec celui des anges, et surtout la théorie de Paul sur le rapport du corps pneumatique ou spirituel avec le corps actuel qui est à celui-ci ce que le grain est à la plante épanouie. Ce qui est non moins important à remarquer, c'est que le Nouveau Testament oscille entre les deux idées d'un jugement suivant immédiatement la mort, fixant à jamais le sort de l'individu qui le subit, et d'un autre jugement à la fin des temps, qui paraît complétement superflu, si nombreux qu'on puisse en imaginer trente.

Quand les événements eurent donné le plus formel démenti aux espérances de la primitive Eglise, qui attendait tous les jours le Messie victorieux, la foi sans doute ne se laissa pas abattre et reporta dans l'avenir la réalisation de son attente; mais l'*eschatologie* dut subir des modifications. Puisque la Fils de l'homme tardait plus qu'on n'avait pensé, que devenaient les âmes de ceux qui mouraient? où allaient-elles en attendant son avénement? Les premiers siècles chrétiens peuvent que la pensée chrétienne rejette décidément l'ancienne hypothèse sémitique d'un sommeil inconscient entre la mort et la résurrection générale. On n'admet plus que les hommes puissent mourir. La pensée de saint Paul, que la mort sera le châtiment inévitable de ceux qui ne seront attachés à la matière et que les méchants seront punis par l'anéantissement, cette pensée a disparu. On tâche de concilier les deux conceptions du Nouveau Testament. On croit que toutes les âmes se rendent au Schéol, à l'Hadès, où se trouvent deux compartiments : l'enfer pour les impies, le sein d'Abraham pour les justes. Le paradis est l'endroit réservé où les martyrs seuls ont la faculté d'entrer avant la résurrection et le jugement final.

Pendant le moyen âge, à mesure qu'on s'éloigne de l'antiquité chrétienne, cette notion du Schéol disparaît de plus en plus, et l'on se représente volontiers les âmes des défunts transportées immédiatement, selon leurs œuvres, au ciel ou à l'enfer. Il y a bien encore le purgatoire, mais le purgatoire n'est, en définitive, que l'antichambre du paradis, et les malheureux qui s'y trouvent n'ont pas à s'inquiéter de leur sort final. Le jugement dernier devient de plus en plus illusoire; le vrai jugement est prononcé aussitôt après la mort, et l'exécution de la sentence, quelle qu'elle soit, ne se fait pas attendre. On accuse le pape Jean XXII d'être hérétique, parce qu'il affirme que les élus ne jouissent pas immédiatement de la pleine vision de Dieu. Et de même que le jugement dernier s'efface devant le jugement qui suit la mort, de même l'immortalité de l'âme absorbe la résurrection des corps, conséquence naturelle de la faculté qu'on attribue aux âmes de souffrir et de jouir d'une manière positive.

Cependant, on demeura longtemps à reconnaître la justesse et la légitimité de cette déduction. L'enseignement des Pères, des scolastiques, des docteurs protestants supposa constamment que le corps actuel ressuscitera tout entier. Ce n'est pas que ce dogme ne suscitât à ses défenseurs de sérieuses difficultés; mais le courage des théologiens est à toute épreuve, et ils n'hésitaient pas à discuter si nous aurons ou non perdu de nos cheveux ou si nous aurons la même taille que le Christ. Ils n'étaient pas moins embarrassés de ce qu'il adviendrait des hommes mutilés par des bêtes féroces ou, chose plus épineuse encore, dévorés par d'autres hommes. Augustin, qui s'était déjà posé toutes ces questions, rendait la portion de chair en litige au propriétaire primitif et pensait que Dieu, par sa puissance créatrice, suppléerait à ce qui manquerait au second. Et encore, si l'on eût été au bout des difficultés ! Le sentiment d'antipathie qui s'était depuis longtemps manifesté contre l'immortalité du corps, qui avait eu pour écho dans le Nouveau Testament que les gnostiques avaient franchement avoué, triompha finalement au XVIIIe siècle, et l'on ne parla plus dès lors que de l'immortalité de l'âme. Quelques théologiens cependant persistèrent à admettre le corps spirituel ou pneumatique dont il est fait mention dans les épîtres de saint Paul.

Mais le coup le plus fort qui fut porté à l'*eschatologie* de l'Eglise fut sans contredit la découverte du système de Copernic. On raconte que Mélanchton, en apprenant cette nouvelle, s'écria : « Si celui-ci a raison, nous sommes perdus. » Il disait vrai : c'en était fait au moins de l'enveloppe que l'Eglise avait donnée à la vie future, c'en était fait de la forme du dogme. Les Juifs avaient une cosmologie aussi simple qu'erronée et que les chrétiens avaient adoptée de confiance. Pour eux, la terre était le centre, la partie essentielle de l'univers; tout avait été fait par Dieu en vue de la terre. Le ciel était pour eux une voûte solide où étaient fixées les étoiles, et au delà du firmament, dans cette immense solitude, était la demeure de Dieu. La terre était le séjour des hommes, et au-dessous de la terre était le Schéol, l'enfer. Mais quand le ciel fut peuplé de mondes, alors tout changea. Les notions de justice, les idées spiritualistes pénétrèrent l'*eschatologie* et la transformèrent. Aujourd'hui, le ciel et l'enfer, placés au-dessus des nuages et au-dessous de la terre, ont été abolis par l'astronomie, et l'on ne rencontre plus d'hommes pour y croire, si ce ne fut peut-être parmi les gens du monde, mais encore dans les Eglises. On ne conçoit plus le ciel et l'enfer comme des lieux, mais comme des états; même sur la terre, on est dans le ciel, si l'on fait le bien; sur la terre aussi, on est dans l'enfer, si l'on fait le mal. Les descriptions de tortures physiques dans l'enfer ou de gloire dans le ciel ont disparu. L'Eglise était si fort attachée qu'elle condamna Origène qui avait tenté de les spiritualiser, sont délaissées, si non désavouées par les plus orthodoxes. Quant aux peines éternelles, ce dogme soulève toutes les consciences, et on n'ose plus le défendre qu'avec de grandes réserves.

La nouvelle école née de Hegel, qui a vivement combattu l'*eschatologie* ancienne, lui a substitué une idée tout à fait différente concernant l'état futur. Les théologiens protestants de cette école retiennent cependant avec une grande énergie l'idée que l'âme de l'homme ne meurt jamais, et ne font pas difficulté d'avouer qu'ils n'ont que les notions les plus vagues sur le mode et le théâtre de la vie future. Le ciel, tel qu'ils le conçoivent, n'est nulle part d'une façon particulière; de même pour l'enfer. Ils prennent volontiers pour devise cette parole d'Arminius : « Une bonne conscience, c'est le paradis; » ils croient que nous continuerons à exister dans l'avenir et qu'en quelque lieu ignoré, en quelque existence inconnue, le sens moral sera satisfait par la rémunération accordée à la vertu persécutée et par le châtiment du vice resté impuni sur cette planète. « Au delà de ces idées, s'écrie miss Frances Power Cobbes, une des plus célèbres disciples de Parker, au delà de ces idées, qui pourrait dire un mot de la mort ineffable? » Par cette réserve, ils se rapprochent de la philosophie positiviste dont nous avons cité les opinions. Pour eux, la foi en l'immortalité est fondée sur des aspirations permanentes de la conscience; mais, précisément parce qu'ils ne veulent pas s'écarter de la voix intérieure, il paraît difficile qu'ils puissent jamais rien préciser dans leur *eschatologie*.

eschatologique adj. (è-ska-to-lo-ji-ke — rad. *eschatologie*). Théol. Qui a rapport à l'eschatologie ou aux fins dernières de l'homme : *Système* eschatologique. *Opinions* eschatologiques.

eschau, village et commune de France (Bas-Rhin), cant. de Geispolsheim, arrond. et à 11 kilom. de Strasbourg, sur le canal du Rhône au Rhin; 1,398 hab. Eschau possédait autrefois une abbaye célèbre, dont il ne reste pas de trace aujourd'hui. Cette abbaye, fondée en 776 par Remy, évêque de Strasbourg, qui y établit des chanoinesses de l'ordre de Saint-Benoît, était dans l'origine la succursale du célèbre monastère de Sainte-Odile. Les Hongrois la détruisirent de fond en comble vers 926; mais l'évêque Widerold la rebâtit quelques années après et fit tous ses efforts pour lui rendre sa prospérité première. Nous donnons ici quelques extraits d'une bulle d'Alexandre III relative à l'abbaye d'Eschau; on ne lira peut-être pas sans intérêt le détail des biens que possédait un monastère au XIIe siècle. La bulle papale confirme la donation « de la localité même dans laquelle est construit le susdit monastère, avec des meures, édifices, cours seigneuriales, vergers, serfs, vignobles, forêts, champs, terres, domaines, droits de mouture, pâturage, etc., et tout ce qui tient à l'île d'Eschau; l'île dite *Zusenow*, avec le sable de la grève où l'on recueille les paillettes d'or; dans le village de Corelche, la cure avec la rente de l'église et la redevance du curé, etc.; le village d'Olswilre avec champs, prés, moulins et toutes ses appartenances; à Birnheim, trois manses; à Duomenheim, une manse; à Kestenholz (Châtenois), une cour seigneuriale avec vignobles, près et neuf manses; la chapelle seigneuriale de Saint-Michel, hors de la ville de Strasbourg; à Illekirchen, neuf manses tributaires; dans le village de Roviaque (Rouffach), une cour seigneuriale avec vignobles, champs, prés, moulins, etc., etc. » En 1525, Guillaume de Honstein, évêque de Strasbourg, incorpora l'abbaye d'Eschau à la manse épiscopale, et, dès l'année suivante, une bulle de Paul III confirma cette réunion. En 1792, les bâtiments de l'abbaye, vendus comme propriété nationale, furent abattus, mais l'église existe encore. L'abside offre des traces de l'architecture byzantine. Ses minces pilastres de grès rouge, enchâssés dans le mur, supportent une légère arcature et forment quinze compartiments. A l'intérieur, quatre pilastres rustiques et carrés servent de base à des arcs en plein cintre, et divisent l'église en trois nefs. Dans le côté du nord du transept se trouve relégué derrière quelques planches un sarcophage en grès rouge, dont le couvercle est brisé, mais qui présente encore, sur l'une de ses faces, dans l'enchâssement des colonnettes et sous le trefle qui les surmonte, la trace à peine visible de peintures byzantines. A côté du sarcophage se dressent deux antiques statuettes en bois peint : l'une représente sainte Sophie avec ses trois vertus, la Foi, l'Espérance et la Charité; l'autre est une sainte Vierge, tenant en ses bras l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste. « En quittant ce modeste musée, dit M. Spach, dans sa savante *Notice archéologique*, placez-vous un instant au pied du maître autel; suivez de l'œil l'arête hardie de la voûte qui forme l'entrée du chœur, et convenez que cette basilique champêtre, quelque modeste qu'elle soit, s'élève par ses proportions bien au-dessus des humbles granges replâtrées que, dans la plupart de nos hameaux et villages, on décore du nom d'église. »

eschbach (Louis-Prosper-Auguste), jurisconsulte français, né à Phalsbourg en 1814, mort en 1860. Reçu docteur en droit à Strasbourg en 1838, il exerça d'abord, dans cette ville, la profession d'avocat et y devint, plus tard, professeur de code civil. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Cours d'introduction générale à l'étude du droit* ou *Manuel d'encyclopédie juridique* (1843 ; 1865, 3e édit.).

eschels-kroon (Adolphe), voyageur danois, né à Reykholm (Islande) en 1793, mort en 1793. Il fit le commerce aux Indes orientales de 1766 à 1777 et devint ensuite résident de la compagnie hollandaise dans l'île de Sumatra. Après un voyage en Europe, il fut nommé, en 1782, agent du gouvernement danois dans l'Inde, et vint enfin passer à Kiel les dernières années de sa vie. Il a écrit, au point de vue du commerce, une *Description de l'île de Sumatra* (Hambourg, 1782, in-8°) et quelques autres ouvrages sur les Indes.

eschen s. m. (è-chènn). Métrol. Unité de système pour les matières précieuses, usitée en Allemagne, et équivalant à 0 gr., 053737. ▮ Poids danois et suédois valant 0 gr., 054168.

— Encycl. Il faut 17 *eschen* pour faire 1 pfenning, dont 4 font 1 drachme; 4 drachmes font 1 loth, et il faut 16 loths pour composer le marc dit *de Cologne*, unité de poids. L'*eschen* est donc la plus petite subdivision du marc de Cologne, qui représente 233 gr. 856391 de notre système. On divise encore l'*eschen* en demis, quarts, etc.

En Danemark et en Suède, le poids dont on fait usage pour les monnaies et les matières précieuses est le marc, qui se divise comme celui de Cologne en 16 loths, le loth en 4 quintins ou drachmes, le quintin en 4 pfennings ou deniers, le pfenning en 17 *eschen*. L'*eschen*, qui représente 0 gr. 054168 de notre système, se divise en demis, quarts, etc.; il est la plus petite subdivision du marc, qui, en Suède et en Danemark, équivaut à 235 gr. 741111.

eschenbach, ville de Bavière, cercle du haut Palatinat, ch.-l. de district, à 24 kilom. S.-E. de Bayreuth; 2,000 hab. Manufactures de draps, toiles; moulins, carrières d'argile.

eschenbach (Wolfram d'), le plus célèbre des minnesingers allemands du moyen âge, né vers le milieu du XIIe siècle, mort dans la première moitié du XIIIe siècle. On n'a sur sa